

Le loup ibérique: une perspective globale du conflit autour de la cohabitation

par Rubén Portas



Loup et cerf à Zamora (Castille-et Leon) © Rubén Portas

Cet article tente de donner une autre perspective sur le conflit loup - homme, loin des idées reçues et plus proche d'une réalité peu connue qui peut même, pour certains, se révéler inconfortable. Plus précisément, nous dénonçons une gestion du loup fondée sur des actions qui masquent des raisonnements trompeurs.

Un conflit surdimensionné

Les mythes biaisant la réalité écologique du loup continuent d'être alimentés à travers les articles sensationnels publiés par certains médias. Pour ceux-ci, il est habituel d'adopter une position unilatérale, avec l'unique témoignage des

personnes touchées, toujours dépourvue d'un minimum de rigueur et avec un degré élevé de subjectivité. Ils utilisent fréquemment des mots désobligeants tels que "vermine" ou des phrases qui se réfèrent à une menace infondée de dangerosité des loups dans des zones densément peuplées.

Une crainte infondée

Plusieurs études de radiopistage menées dans la péninsule ibérique ont montré que le loup avait un comportement adapté à un milieu humain densément peuplé. Obligée de vivre au quotidien au milieu des activités humaines, l'espèce se rapproche parfois des centres urbains et arrive même à se reproduire à proximité de ceux-ci sans être à peine remarquée en raison

de son comportement insaisissable et évasif.

Cependant, la crainte liée à la présence de cet animal est toujours exagérée. Bien que les quelques attaques connues du loup sur l'homme soient de véracité douteuse et pleines de contradictions, il est relativement commun pour les médias de laisser croire à un danger potentiel pour la vie des enfants et des personnes âgées dans les zones où le loup est aperçu. La meilleure réponse consiste à mentionner que chaque jour, des millions de gens vivent et travaillent dans un environnement fréquenté par le loup, sans jamais l'apercevoir, et que les cas d'attaques contenus dans les archives du siècle dernier sont rares et toujours difficiles à documenter avec l'objectivité nécessaire.

Il existe de nombreux récits de trappeurs qui racontent comment, lors de la découverte d'une tanière, ils ont capturé les louveteaux sous l'œil de la louve, et comment la crainte que cet animal a de l'être humain l'a maintenu à l'écart pendant toute la durée de la capture. Mech décrit comment son approche réussit à éloigner une meute de 16 loups qui venaient juste de tuer un élan. Cependant, il est possible que lors de rencontres fortuites avec l'espèce, certains spécimens qui n'ont jamais vu d'homme ne prennent pas la fuite tout en restant sur leurs gardes. De nombreuses espèces adoptent ce comportement curieux et ne sont pas pour autant menaçantes ou dangereuses. Réussir à réduire ces perceptions peut contribuer directement à améliorer l'acceptation du loup dans le monde rural, ce qui est un bon point de départ pour la recherche de solutions sur la problématique loup - élevage.



Jument morte suite à une mise-bas. Dans les montagnes de Galice, de nombreux chevaux et vaches pâturent extensivement sans aucun soin ni surveillance. © Rubén Portas

Quel est l'impact socio-économique réel du loup ?

Il est amplement démontré que le nombre de dégâts subis par l'élevage et la quantité d'animaux touchés ne sont pas liés à la densité de loups dans la région, mais bien au mode de gestion du bétail. Même dans les zones à haute densité d'ongulés sauvages, des dommages importants peuvent se produire malgré la préférence du loup pour les proies sauvages. Cela serait dû au rapport coût énergétique / bénéfice en faveur de la prédation du bétail domestique par rapport aux proies sauvages et à la satisfaction de la pulsion prédatrice. Dans certains cas, des situations de surprédation peuvent se produire sur le bétail domestique, dont les conséquences peuvent se traduire par une augmentation de leur mortalité, par prédation directe, asphyxie, noyade ou chute, et peuvent même être favorisées par l'existence d'installations trop perméables à l'entrée d'un prédateur tel que le loup ou le chien.



Louveteau abattu par des gardes-forestiers du Parc national de Picos de Europa. © Rubén Portas

La Direction générale de la conservation de la nature de Galice (Espagne) indemnise chaque année

environ 1 300 animaux domestiques tués suite à des attaques de loup. Si l'on considère que la Galice compte 60 à 70 groupes reproducteurs de loups et que 300 à 500 individus constituent la population, nous pouvons arriver à la conclusion que les dégâts ne sont pas si importants que ce que les titres de certains médias voudraient nous laisser croire. En réalité, les attaques de loups affectent moins de 0,1% du bétail de Galice qui pâture dans le cadre d'élevages extensifs. Le peu de données dont on dispose pour les autres communautés autonomes d'Espagne va dans le même sens. Ainsi, dans les Asturies, avec 310 000 têtes de bétail dans des zones avec dommages imputables au loup et une forte densité (39 têtes/km²), le pourcentage du cheptel affecté par le loup n'atteint pas 1% des troupeaux dans les zones d'élevage extensif. En

outre, les pertes de cheptel, toutes causes confondues, ont été plus prononcées dans les zones sans loup (4,4%) que dans les zones avec dommages causés par le loup (2,8%).

d'autoroute. Admettons que c'est un montant très supportable par les fonds publics et que le loup n'est pas une des causes de la disparition de l'élevage.

En 2005, dans le cadre du projet Life « Coex » financé par l'UE et mené dans cinq pays européens, visant à assurer le suivi des conflits agricoles et d'élevage dans les zones avec présence de prédateurs et la mise en œuvre des techniques de gestion fondée sur la prévention des dégâts (projet auquel a participé FERUS avec pastoraLoup, NDLR), on a constaté que les attaques des loups sur le bétail domestique n'ont été que de 0,51% de l'effectif du bétail recensé. Le montant des dommages causés par toute la population de loups ibériques s'élève à un million et demi d'euros par an, ce qui équivaut à la construction de 250 mètres

Des deux côtés, un plus grand degré d'implication est nécessaire

La politique de paiement des dommages générés par la faune de la part du gouvernement amplifie le conflit du point de vue économique et rend négative l'attitude envers le loup de la part de ceux qui subissent des dommages.

Les aspects les plus polémiques sont l'évaluation économique du bétail touché, le paiement des indemnités et les procédures lors du règlement de l'indemnisation.

Malheureusement, le conflit ne s'arrête pas une fois ces carences corrigées. Dans les zones où l'administration a fait de sérieux efforts pour répondre à ces demandes, les propriétaires de bétail touché ne se voient pas contraints de remplir les engagements qui pourraient contribuer à une diminution du nombre de dommages (et à une meilleure gestion des fonds publics); nous voyons donc comment, à chaque fois que les syndicats d'agriculteurs réclament par presse interposée des tirs de loup pour contrer une augmentation non prouvée de la population lupine, un ou plusieurs loups sont abattus, indépendamment de la mise en place ou non de mesures préventives, les loups payant de leur vie la négligence et la désinvolture de l'administration.

Si, à ce qui précède, nous devons ajouter le fait que les montants payés pour les dommages sont ridicules, étant calculés sur les revenus basés sur le concept de subventions agricoles (qui en plus dépendent d'engagements de conservation de l'environnement et de l'adoption de bonnes pratiques agricoles qui sont rarement assumés), le manque d'implication dans l'adoption de méthodes de prévention de la part des personnes touchées (les demandes de subvention laissant plusieurs champs non remplis) et la relation étroite entre notre élevage extensif et les incendies ou la prolifération de poison et pièges, nous nous questionnons du coup sur l'efficacité et la finalité de la politique actuelle menée par le gouvernement. Cette politique est en fait fondée sur la recherche de la satisfaction des victimes en leur concédant à la fois des tirs de loup et des indemnités, qui ne servent finalement qu'à créer des situations de conflits récurrentes, comme cela arrive dans de vastes zones qui sont propices à la recolonisation par les grands carnivores.

Il n'y a pas de solutions faciles à des conflits difficiles

La problématique découlant de la présence des loups varie dans toute la zone de répartition selon plusieurs facteurs tels que la disponibilité de proies sauvages, le type et la densité de l'élevage propre à chaque zone et leur gestion dans chacune d'entre elles, en plus d'autres facteurs sociaux et naturels tels que l'enracinement de la

tradition de la chasse et son impact économique. Il n'existe donc pas de solution commune à chaque zone pour atteindre une coexistence pacifique entre le loup et l'homme.

En Galice, on retrouve, pour résumer, deux cas de figure:

Chevaux et bétail en régime extensif :

Dans les montagnes de la moitié occidentale de la Galice, une faible densité d'ongulés sauvages côtoie un élevage équin et bovin de type extensif. Les dégâts touchent les poulains et les veaux et surviennent principalement lors de



Chiens Mâtins de Léon. Dans ce troupeau de 600 ovins protégé par 4 chiens, le loup n'a attaqué qu'une fois en 33 ans ! © Martiño Nercellas

deux saisons: au printemps (lors de la naissance du bétail) et en automne (lorsque les louveteaux chassent avec les adultes et que leur alimentation implique des besoins croissants de nourriture). Il faut remarquer que, dans la plupart de ces montagnes, il y a une faible présence d'oiseaux nécrophages (vautours, etc.), ce qui fait que, étant donné la densité élevée de bétail, les loups jouent un rôle fondamental dans l'écosystème, constituant un maillon important dans le cycle biochimique.

La solution est complexe et passe par une plus grande implication des propriétaires de bétail quant à la surveillance des jeunes animaux (par exemple, les protéger dans des enclos). Par ailleurs, la restauration des populations d'ongulés sauvages dans cet environnement peut aider à réduire considérablement le conflit. Dans les pays qui ont d'importantes populations d'ongulés sauvages, on constate très peu d'attaques sur le bétail. C'est le cas de la Pologne, de la Roumanie et de la Finlande, entre autres, pays dans lesquels le nombre d'attaques de prédateurs a montré une baisse marquée grâce au rétablissement des populations d'ongulés sauvages.

Ovins et caprins :

Dans ce cas, pour empêcher les attaques sur le bétail, les méthodes préventives peuvent être une solution définitive. Garder les brebis et / ou les chèvres dans des enclos pendant la nuit et utiliser des chiens (au moins deux chiens et de

préférence de race autochtone) pour surveiller le troupeau pendant la journée, ont démontré être des méthodes efficaces. Mais le conflit se complique lorsque les propriétaires du bétail ne sont pas des éleveurs à titre principal et ont quelques têtes de bétail qui passent une grande partie de la journée sans surveillance. Dans ce cas, on ne peut s'attendre à une plus grande implication concernant la garde du bétail de la part des personnes touchées.

Il est drôle de lire qu'en 1549, les ordonnances de Villalba contraignaient déjà les éleveurs à avoir "en permanence deux chiens de bergers et dans les cas où ils n'en avaient pas et que les loups mordent ou tuent quelque bétail, à payer la mort du bétail ou les dégâts de la morsure", et que malgré cela, il existe aujourd'hui encore des exploitations dans des zones à loups sans aucune méthode de prévention et avec une faible intention, voire aucune, d'en adopter. Par exemple, dans les Asturies, les subventions pour leur acquisition ont reçu très peu d'adhésion de la part des éleveurs de bétail, avec même quelques années sans aucune demande.

Il est évident que les pertes de bétail sont plus faibles là où les loups n'ont jamais été éliminés. Les bergers n'ont perdu en effet ni la connaissance ni les pratiques adéquates de protection de leurs troupeaux contre les loups. En outre, ils n'ont pas développé de systèmes revendicateurs via la presse tels que ceux mentionnés ci-dessus, de sorte que cette coexistence pacifique passe inaperçue.



Chevaux pâturent dans une zone d'écobuage. Pourtant, la loi interdit la pâture du bétail pendant au moins 2 ans après l'incendie ou jusqu'à la repousse de la végétation. Mais la loi est rarement appliquée... © Rubén Portas

Il existe plusieurs voies qui pourraient contribuer à améliorer cette situation. La première est l'établissement d'un système à plusieurs niveaux de paiement des dommages qui consiste à diminuer les pourcentages de l'indemnité devant être versée lorsque, après plusieurs attaques sur le bétail, l'agriculteur n'a adopté aucune méthode pour protéger ses troupeaux, ce qui l'oblige obligatoirement à s'impliquer davantage. On a démontré que l'amélioration de la surveillance du bétail conduit directement à une diminution des dégâts provoqués par les prédateurs. Certaines études montrent qu'il est nécessaire, pour éviter les dégâts, que les prédateurs et le bétail soient séparés de façon drastique dans l'espace et/ou dans le temps, ou que l'on change les pratiques d'élevage et que l'on protège plus les troupeaux.

D'autre part, à l'heure actuelle, l'administration traite de la même manière les éleveurs à titre principal et les simples propriétaires de bétail, lesquels, principalement en raison d'autres occupations, ne réalisent pas la même surveillance de celui-ci. Selon nous, le paiement des aides de l'État devrait être alloué à des agriculteurs professionnels dont le dévouement et le mode de vie dépendent du secteur, et leur règlement devrait être assujéti à l'adoption de mesures préventives.

L'Union européenne exige de son côté que les politiques de subventions et de paiement pour

les dommages soient liées à la condition de présence de grands carnivores dans les zones de production. Par exemple, dans la péninsule scandinave, on conditionne les aides au maintien d'unités reproductrices de prédateurs tels que le glouton (*Gulo gulo*).

Il est clair que les attaques sur le bétail sont un problème (socio-économiques, conditions de travail, etc) et il ne s'agit pas d'en minimiser les effets, mais il faut en tenir compte à leur juste mesure. Plusieurs études prouvent que, chaque année, les maladies touchent un plus grand nombre de têtes de bétail que les prédateurs eux-mêmes. Selon les sources du Département d'agriculture des États-Unis, parmi les 104 millions de bovins produits en 2005 dans ce pays, les quelques 1 400 loups existants en ont tué 4400, tandis que les chiens en ont tué 22 000 et que des problèmes digestifs ont causé la mort de 648 000 bovins.

Les battues et tirs indiscriminés ne sont pas la solution

Il est fréquent, après des attaques répétées de loups sur le bétail, que l'atmosphère soit tendue, assombrie par les plaintes des personnes touchées et reflétée dans les médias de manière alarmiste et subjective. Souvent, devant la pression médiatique, l'administration autorise, sans analyse préalable, des battues ou opérations de contrôle de population de loups comme une solution plus rapide, en supposant de manière discutable qu'une fois disparue la

cause des dommages, le problème sera résolu. Cependant, la réalité est assez différente et notre expérience a démontré que les battues sont des solutions drastiques et temporaires étant donné que l'apparition de nouveaux loups dans cette zone facilite le retour d'autres conflits, d'autres versements de dommages et de nouvelles battues, sans recourir à un processus d'analyse et à l'utilisation d'alternatives plus durables à moyen et long terme.

Une étude scientifique sur les variations du bétail sur des territoires qui avaient été recolonisés par des prédateurs, a évalué l'efficacité des efforts du gouvernement pour améliorer à long terme la viabilité de l'industrie ovine en réduisant les pertes de prédation à travers des campagnes massives d'extermination de prédateurs. Les résultats de cette étude ont indiqué que ce sont les coûts de production et les prix du marché qui expliquent les fluctuations du nombre de moutons, et non pas le contrôle des prédateurs.

Un exemple plus sanglant est actuellement à l'oeuvre dans la Sierra del Cuera, située dans la Principauté des Asturies, laquelle fut déclarée zone sans loups, chaque loup détecté étant systématiquement abattu. Étonnamment, les aides agro-environnementales liées aux engagements de conservation de l'environnement n'ont pas été réduites. Saisissant cette occasion, le Parti populaire a ensuite publiquement promis que, en cas de victoire lors des élections locales, il étendrait cette zone exempte de loups au versant nord des Picos de Europa, le seul parc national où est présente l'espèce! La gestion d'une espèce ne doit pas être une ressource politique et doit être soumise à des facteurs biologiques et écologiques. Par ailleurs, dans cette communauté espagnole, l'élimination des portées continue à être l'une des méthodes légales de régulation de l'espèce.

Nous considérons inefficace et injustifiée l'autorisation de battues comme alternative rapide aux dommages. Nous considérons adéquate l'autorisation de tirs réalisés exclusivement par des membres de l'administration, une fois démontré l'engagement de la part des personnes touchées à s'attaquer au problème via l'adoption de toutes les méthodes de prévention possibles. En outre, les tirs doivent être réalisés uniquement sur les individus ayant causé les dégâts et non se transformer en battues sur de vastes étendues. Le prélèvement d'animaux génère des conséquences mal connues sur la structure et la démographie des populations, méritant une attention particulière, sans entrer dans les considérations éthiques autor de la chasse sportive en général et des grands carnivores en particulier.

Les grands carnivores sont des animaux rares et leur abondance n'est pas contrôlée par la prédation d'autres prédateurs, mais par des mécanismes qui autorégulent leurs populations (comme l'abondance de proies); ils ont ainsi des capacités d'adaptation anti-prédateurs réduites.

Eliminer des loups fragilise leur structure sociale, ce qui peut entraîner des changements d'âge, de composition et de tailles des groupes, de taux de survie, de capacité de chasse, de taille et de stabilité du territoire, de comportement social, de diversité et d'identité génétique.

Les contrôles massifs de la population comme principal modèle de gestion peuvent rajeunir les populations et activer des mécanismes de défense comme des modifications de la taille des portées. Ainsi, éliminer des loups pour éviter des dégâts pourrait provoquer, surtout dans les territoires abritant de nombreux espaces naturels et proies sauvages, des situations où seraient favorisés des groupes plus petits avec des animaux plus jeunes qui pourraient élever des portées plus nombreuses plutôt que des groupes non soumis aux prélèvements; ces groupes plus réduits et moins expérimentés seraient plus enclins à attaquer le bétail.

Le contrôle des carnivores a été le principal moyen adopté par de nombreux plans de gestion et a été institutionnalisé par de nombreuses agences gouvernementales. L'administration concernée doit clairement manifester une grande préoccupation vis à vis du braconnage sous toutes ses formes: pour le démontrer, il faudrait arborer des résultats tangibles tels que des arrestations et des dénonciations, qui, actuellement, brillent par leur rareté.

Quelques conclusions pour contribuer à leur conservation.

Il est logique, en écrivant sur une espèce si emblématique et à facettes multiples telle que le loup, de terminer cet article en rappelant les nombreux points qui n'ont pas été couverts.

Il n'y a pas eu de place pour aborder le rôle crucial et pertinent des grands prédateurs tels que le loup ibérique comme espèces clés, pour la conservation à long terme de la biodiversité des écosystèmes qu'ils occupent. Leur présence, régie par les conditions naturelles, a un rôle essentiel et irremplaçable. C'est en maintenant des populations saines de loups que l'on améliorera, en termes écologiques, l'ensemble des éléments naturels qui coexistent avec eux.

Il n'y avait pas non plus de place pour parler des problèmes causés par les chiens errants dont les dommages sont souvent attribués au loup de façon systématique, faute d'analyse génétique (seule méthode fiable pour déterminer la responsabilité des dommages), ou pour parler,

ne fût-ce que brièvement, de certaines plaintes pour des dommages attribués au loup, qui non seulement constituent une fraude aux fonds publics, mais qui en plus augmentent et faussent les statistiques liées aux dépenses qui sont censées aider à la conservation du loup.

Nous n'avons pas non plus mentionné les menaces qui pèsent sur la conservation du loup ibérique. Il a été révélé que l'impact du braconnage et la disparition de l'habitat naturel sont bien plus élevés que ce qui est mentionné par les personnes censées gérer l'espèce. A tout cela, il faut ajouter les tirs « légaux » et la chasse que doit endurer l'espèce. Leurs effets sur la viabilité génétique des populations à long terme commencent à être étudiés et nous montrent un horizon assez nuageux. Pour toutes ces raisons, la gestion des populations de loups devrait se faire avec une attention toute particulière, et non avec la simplicité avec laquelle elle a été faite jusqu'à présent.

Sans aucun doute, la promotion et la généralisation de méthodes de prévention et l'amélioration des politiques de gestion guidées par les lignes directrices de conservation et ne visant pas des intérêts politiques, peuvent contribuer à réduire la pression humaine subie par le loup ibérique. Elles pourraient également entraîner une amélioration de sa perception dans le monde rural. Enfin, une condamnation constante du braconnage et une sensibilisation accrue à l'environnement des administrations peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale pour la conservation et

la gestion des loups. Cela pourrait constituer un pas en avant pour contribuer à la viabilité et à la fonctionnalité de la population de loups dans les écosystèmes de la péninsule ibérique.

Remerciements :

à *Echegaray Jorge* pour m'aider à apprendre grâce à sa connaissance approfondie de la littérature scientifique, pour être comme un véritable mentor, pour avoir apporté ses corrections et contributions à cet article,

à *Javier Talegón* pour m'avoir enseigné la signification pratique du mot *rigueur*,

à *Pablo Sierra* pour ses nombreux cours d'éthique naturaliste et

à la direction de l'association *ASCEL*, pour son expérience, sa persévérance et son soutien.

En général, à tous les fans du loup qui ne se soucient pas juste de voir des loups.

Rubén Portas Pérez

ascelgalicia@loboiberico.com

ASCEL

Asociación para la Conservación y Estudio del Lobo ibérico www.loboiberico.com

Traduction : Frédéric Kobel pour FERUS

La bibliographie est disponible sur simple demande à sandrine.andrieux@ferus.org

Un nouveau décret royal important pour les vautours

Le Conseil espagnol des Ministres a voté le vendredi 11 novembre un décret royal qui autorise le nourrissage de certaines espèces sauvages avec des sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine : c'est une bonne nouvelle pour les vautours et les ours bruns, après les années difficiles qu'ils ont connues suite à la mise en œuvre de la directive CEE numéro 1774/2002 ayant pour objet la lutte contre l'Encéphalite Spongiforme Bovine (ESB). Ce nouveau décret royal applique la nouvelle réglementation européenne qui élargit les possibilités de nourrissage des animaux nécrophages. Son objectif est de fournir « un approvisionnement naturel suffisant pour plusieurs espèces animales menacées telles que le Gypaète barbu, le Vautour moine, le Vautour fauve et l'Ours brun ».

Il décrit les exceptions concernant l'enlèvement et la collecte des cadavres d'animaux, ouvrant de nouvelles possibilités pour déposer des animaux morts dans des charniers clôturés.

D'autre part, le grand gibier tué par des chasseurs ou le bétail mort dans des élevages extensifs pourront être laissés sur place dans certains secteurs non clôturés désignés par les communautés autonomes. Ces cadavres n'auront plus systématiquement besoin d'être enlevés, sous réserve que soit respectée une série de prescriptions techniques et sanitaires (comme des tests de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les bovins, ovins et les chèvres).

Le 13 juillet 2011, la Conferencia Sectorial de Medio Ambiente avait approuvé le document intitulé « Directrices técnicas para la gestión de la alimentación de las especies necrófagas en España », complémentaire au présent décret royal, qui aidera à l'application pratique de celui-ci.

La SEO / BirdLife souligne que ces nouvelles règles permettront aux agriculteurs de réduire leurs coûts en éliminant les dépenses liées à la collecte et au traitement des cadavres.

Sources : Onithomedia.com / *Europa Press*